



## **PROFESSEUR, RESPONSABLE LOCAL de l'ENSEIGNEMENT UNITE LOCALE d'ENSEIGNEMENT du centre de détention de SAINT SULPICE (81)**

### **Finalité et contribution aux missions de l'Éducation Nationale en milieu pénitentiaire**

Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN du Tarn, sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de l'unité pédagogique régionale (UPR) de Toulouse-Montpellier et le contrôle pédagogique de l'IEN ET EG de la discipline en lien avec l'IEN ASH du département, l'enseignant RLE assure l'accueil, l'accompagnement et la formation des personnes placées sous main de justice.

Dans le cadre de la convention signée par les Ministres de l'Éducation Nationale et de la Justice, il contribue en partenariat et dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des personnes détenues.

### **Description de la fonction**

- Enseignement en fonction des caractéristiques et des besoins des apprenants avec une pédagogie adaptée
- Organisation et pilotage du service d'enseignement dans l'ULE, en lien avec l'UPR de Toulouse-Montpellier.
- Accueil des entrants dans le cadre du parcours arrivant.
- Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation, notamment pour les personnes en difficulté de maîtrise de la langue et proposition de parcours de formation.
- Positionnement des apprenants sur une validation diplômante : DELF, CFG, DNB, CAP, DAEU...
- Proposition et accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Organisation des cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme après positionnement de la personne par le test de compétences élémentaires en lecture du français (CELF), de français langue étrangère (FLE) et d'un enseignement adapté et individualisé notamment sur les niveaux infra III, III, et en tutorat sur les niveaux IV et plus.
- Organisation et suivi de l'enseignement à distance en lien avec les universités, le CNAM...
- Organisation des examens du niveau III au niveau VI
- Mise en œuvre de la dotation horaire et du budget de l'ULE en lien avec l'UPR.
- Compte rendus réguliers aux autorités hiérarchiques, fonctionnelles et au partenaire des données formalisées d'activité de l'ULE.
- Pilotage de l'enseignement avec l'intégration de professeurs vacataires.
- Pilotage du CDI ; accompagnement et suivi de l'auxiliaire documentaliste.
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR.
- Participation aux CPU et aux réunions de service dans l'établissement pénitentiaire.

### **Conditions de recrutement**

Poste de professeur de lycée professionnel lettres histoire avec mission de responsable local de l'enseignement. (Décharge d'enseignement de 3 heures)

A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou du CAPASH.

Après une première année d'adaptation à l'emploi, de probation et de confirmation personnelle, validée lors d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'IEN ASH et le chef d'établissement pénitentiaire, la titularisation pourra être effective à la rentrée de deuxième année sous réserve que le professeur soit titulaire du CAPPEI.

Si le professeur n'a pas le CAPPEI, il doit s'engager à le préparer dès la première année, y compris en candidat individuel pour présenter l'examen ou par la VAE (session 2023 sous réserve d'une ancienneté de 5 ans dans l'ASH).

Trois stages d'une semaine d'adaptation à l'emploi sont obligatoires : ENAP Agen : 1 semaine à N – INSHEA Suresnes : 1 semaine à N et 1 semaine à N + 1.

### **Modalités de recrutement**

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire qui comprend au minimum obligatoirement l'IEN de discipline, la directrice de l'UPR et le chef de l'établissement pénitentiaire.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction, d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste

### **Compétences souhaitées**

- Enseignant compétent et confirmé notamment dans l'enseignement à de grands adolescents relevant des publics à besoins particuliers et/ou dans la formation de publics adultes.  
*(Les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU, licence...), modulaire (Français Langue Etrangère, lutte contre l'illettrisme...).*
- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires *(connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au turnover des apprenants...).*
- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours *(offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés)* à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur des durées variables *(groupes à entrées et sorties permanentes)* dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.
- Maîtrise indispensable de l'environnement bureautique et des outils numériques pédagogiques.
- Capacité à traiter des éléments statistiques.
- Capacité d'organisation et de coordination.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariats.
- Capacité à développer et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif.
- Capacité à l'animation et la coordination d'équipes dans le cadre du projet pédagogique local et dans le cadre des objectifs interrégionaux et nationaux.
- Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.
- Esprit d'initiative et d'ouverture. Souci de parfaire ses connaissances relatives aux parcours de formation professionnelle.
- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté

### **Conditions d'exercice**

Obligation réglementaire de service hebdomadaire de 18 heures sur 36 semaines, en face à face.

Le RLE a une décharge de cours de 7 heures, arrêtée par la directrice de l'UPR, pour mener à bien ses missions.

Extension possible du service en heures supplémentaires pour les besoins du service, avec l'accord de l'enseignant et de l'UPR.

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire et indemnité de RLE.

### **Candidature**

Le recrutement est ouvert sur un plan académique.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à retourner à Monsieur le Recteur de l'académie sous couvert du chef d'établissement d'exercice, munies de son avis hiérarchique, de l'avis de l'IEN ET lettres histoire, avec copie à la Directrice de l'UPR.

Ne seront retenues pour l'entretien que les candidatures avec avis favorables.

### **Contacts et informations :**

Directrice UPR Toulouse-Montpellier : [angelique.leme@justice.fr](mailto:angelique.leme@justice.fr)

Académie de Toulouse : [dpe@ac-toulouse.fr](mailto:dpe@ac-toulouse.fr)